

6 novembre 2019

# Information pour les détenteurs de parts

## CS Investment Funds 1

Société d'investissement à capital variable  
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 131.404

(ci-après la «**société**»)

1. Par la présente, nous informons les détenteurs de parts du **Credit Suisse (Lux) AgaNola Global Convertible Bond Fund** (ci-après le «**sous-fonds**») que le Conseil d'administration de la société a décidé de modifier les principes de placement du sous-fonds comme suit:
  - a) Le sous-fonds pourra investir dans des actifs notés au moins «B-» par Standard & Poor's ou «B3» par Moody's en sus de ses placements principaux dans des actifs notés au moins «BBB-» par Standard & Poor's ou «Baa3» par Moody's. En outre, le gestionnaire de portefeuille du sous-fonds vendra dans un délai de six mois les actifs dont la qualité de crédit chute en dessous de la note «B-» de Standard & Poor's ou «B3» de Moody's.
  - b) Le sous-fonds ne pourra plus investir dans des credit linked notes ni dans des instruments de fonds propres conditionnels.

La section «Principes de placement» dans le supplément du sous-fonds, au chapitre 23 «Sous-fonds» du prospectus, sera modifiée comme suit afin de refléter les changements mentionnés aux points a) et b) ci-dessus:

Anciens principes de placement	Nouveaux principes de placement
<p><i>Le sous-fonds investira au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations convertibles, notes convertibles, emprunts à option, options sur obligations (certificats d'option) et titres similaires assortis de droits d'option émanant d'émetteurs publics, semi-publics et privés dans le monde entier (y compris dans les pays émergents), indépendamment de la monnaie.</i></p> <p><i>Le sous-fonds investira en priorité dans des actifs notés au moins «BBB-» par Standard &amp; Poor's ou «Baa3» par Moody's, ou dans des titres de créance ayant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Le sous-fond peut utiliser des titres (credit linked notes) ainsi que des stratégies et des instruments (credit default swaps et total return swaps) pour gérer le risque de crédit et garantir une gestion efficace du portefeuille.</i></p> <p><i>La fortune susceptible d'être exposée à des total return swaps peut représenter jusqu'à 20% de la valeur nette d'inventaire du sous-fonds, son calcul se fondant sur la somme des valeurs notionnelles des total return swaps. En général, le montant des total return swap se situera dans une fourchette allant de 0% à 20% de la valeur nette d'inventaire du sous-fonds, son calcul se fondant sur la somme des valeurs notionnelles des total return swaps. Dans certaines circonstances, ce pourcentage pourra être plus élevé.</i></p>	<p><i>Le sous-fonds investira au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations convertibles, notes convertibles, emprunts à option, options sur obligations (certificats d'option) et titres similaires assortis de droits d'option émanant d'émetteurs publics, semi-publics et privés dans le monde entier (y compris dans les pays émergents), indépendamment de la monnaie.</i></p> <p><i>Le sous-fonds investira en priorité dans des actifs notés au moins «BBB-» par Standard &amp; Poor's ou «Baa3» par Moody's, ou dans des titres de créance ayant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion.</i></p> <p><i>Le sous-fonds peut également investir dans des titres de créance notés au moins «BBB-» par Standard &amp; Poor's ou «B3» par Moody's, ou dans des titres de créance ayant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion. Le gestionnaire de portefeuille vendra dans un délai de six mois les actifs dont la qualité de crédit chute en dessous des niveaux mentionnés dans ce paragraphe.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Le sous-fond peut utiliser des titres ainsi que des stratégies et des instruments (credit default swaps et total return swaps) pour gérer le risque de crédit et garantir une gestion efficace du portefeuille.</i></p> <p><i>La fortune susceptible d'être exposée à des total return swaps peut représenter jusqu'à 20% de la valeur nette d'inventaire du sous-fonds, son calcul se fondant sur la somme des valeurs notionnelles des total return swaps.</i></p>

<p><i>La somme des valeurs notionnelles tient compte des valeurs absolues de l'exposition notionnelle de tous les total return swaps utilisés par le sous-fonds. Le montant attendu de total return swaps est un indicateur de l'intensité d'utilisation de ces swaps dans le sous-fonds. Toutefois, il n'indique pas nécessairement le risque de placement lié à ces instruments, car il ne tient pas compte d'éventuels effets de netting ou de couverture.</i></p> <p><i>Le sous-fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans les actions, d'autres titres de participation, les bons de jouissance et les titres assimilables à des actions ainsi que dans les warrants.</i></p> <p><i>En outre, le sous-fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans des instruments de fonds propres conditionnels.</i></p>	<p><i>En général, le montant des total return swap se situera dans une fourchette allant de 0% à 20% de la valeur nette d'inventaire du sous-fonds, son calcul se fondant sur la somme des valeurs notionnelles des total return swaps. Dans certaines circonstances, ce pourcentage pourra être plus élevé.</i></p> <p><i>La somme des valeurs notionnelles tient compte des valeurs absolues de l'exposition notionnelle de tous les total return swaps utilisés par le sous-fonds. Le montant attendu de total return swaps est un indicateur de l'intensité d'utilisation de ces swaps dans le sous-fonds. Toutefois, il n'indique pas nécessairement le risque de placement lié à ces instruments, car il ne tient pas compte d'éventuels effets de netting ou de couverture.</i></p> <p><i>Le sous-fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif total dans les actions, d'autres titres de participation, les bons de jouissance et les titres assimilables à des actions ainsi que dans les warrants.</i></p>
---	--

2. Par la présente, nous informons les détenteurs de parts du **Credit Suisse (Lux) Contingent Capital Euro Fund** (ci-après le «**sous-fonds**») que le Conseil d'administration de la société a décidé d'opérer les changements suivants dans le sous-fonds:

a) Changement de nom du sous-fonds afin de mieux refléter sa nouvelle politique de placement:

<b>Nom actuel</b>	<b>Nouveau nom</b>
<i>Credit Suisse (Lux) Contingent Capital Euro Fund</i>	<i>Credit Suisse (Lux) Financial Bond Fund</i>

b) Ce ne sont plus deux tiers au moins des actifs nets totaux du sous-fonds mais une majorité d'entre eux qui seront placés dans des instruments de fonds propres conditionnels et dans d'autres titres de dette hybride et subordonnée. En outre, le sous-fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs nets en actions privilégiées (instruments Tier 1) émises par des établissements financiers dans différentes juridictions, dont les États-Unis. La section «Principes de placement» du supplément du sous-fonds, au chapitre 23 «Sous-fonds» du prospectus, sera modifiée comme suit afin de refléter ce qui précède:

<b>Anciens principes de placement</b>	<b>Nouveaux principes de placement</b>
<p><i>Deux tiers au moins de la fortune totale nette du sous-fonds seront investis dans des instruments de fonds propres conditionnels, d'autres titres de dette hybride et subordonnée d'établissements financiers tels que des banques et des compagnies d'assurance, à savoir notamment dans des obligations à taux fixe, des obligations zéro coupon, des emprunts perpétuels, des notes, et des titres similaires à intérêt fixe ou variable.</i></p> <p><i>[...]</i></p>	<p><i>Les actifs nets du sous-fonds seront investis principalement dans des instruments de fonds propres conditionnels, d'autres titres de dette hybride et subordonnée d'établissements financiers tels que des banques et des compagnies d'assurance, à savoir notamment dans des obligations à taux fixe, des obligations zéro coupon, des emprunts perpétuels, des notes, et des titres similaires à intérêt fixe ou variable.</i></p> <p><i>[...]</i></p>

<p><i>En outre, le sous-fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans d'autres obligations convertibles et d'autres titres liés à des actions, ainsi que dans des actions ou d'autres titres assimilables à des actions et dans des warrants sur ces actions.</i></p>	<p><i>En outre, le sous-fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans d'autres obligations convertibles et d'autres titres liés à des actions, ainsi que dans des actions ou d'autres titres assimilables à des actions et dans des warrants sur ces actions.</i></p> <p><i>Le sous-fonds peut également investir jusqu'à 25% de ses actifs nets en actions privilégiées (instruments Tier 1) émises par des établissements financiers dans différentes juridictions, dont les États-Unis.</i></p>
---	--

- c) Réduction des positions minimales et/ou changement de nom de certaines classes de parts du sous-fonds comme indiqué ci-après:

<b>Position minimale actuelle</b>	<b>Nouvelle position minimale</b>
IA - 500 000 EUR	IA - 100 000 EUR
IB - 500 000 EUR	IB - 100 000 EUR
IAH - (*)	IAH - (*)
IBH - (*)	IBH - (*)
<b>Nom/position minimale actuels</b>	<b>Nouv. nom/position minimale</b>
UA500 - 500 000 EUR	UA100 - 100 000 EUR
UB500 - 500 000 EUR	UB100 - 100 000 EUR
UAH500 - (*)	UAH100 - (*)
UBH500 - (*)	UBH100 - (*)

(\*) Le montant de la position minimale de toute classe de parts couverte devant être émise dans une devise étrangère supplémentaire librement convertible, comme indiqué au chapitre 2 «CS Investment Funds 1 - Récapitulatif des classes de parts» du prospectus, correspondra à l'équivalent de 500 000 EUR/100 000 EUR dans cette monnaie librement convertible.

3. Nous informons les détenteurs de parts du **Credit Suisse (Lux) Credit Special Situation Fund** et du **Credit Suisse (Lux) AgaNola Global Value Bond Fund** (ci-après les «**sous-fonds**») que le Conseil d'administration a décidé d'opérer les changements suivants pour ces sous-fonds:

Actuellement, les sous-fonds peuvent investir dans des titres onshore libellés en renminbi et négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois par le biais du programme CIBM (tel que défini dans le prospectus). Après l'introduction du changement, ils pourront investir dans ces titres également via Bond Connect. Les sections «Principes de placement» des suppléments des sous-fonds au chapitre 23 «Sous-fonds» et au chapitre 7 «Facteurs de risque» du prospectus seront modifiées pour refléter ce qui précède.

4. Nous informons les détenteurs de parts du **Credit Suisse (Lux) Credit Special Situation Fund** (ci-après le «**sous-fonds**») que le Conseil d'administration a décidé de modifier les principes de placement du sous-fonds afin de préciser que le gestionnaire peut prendre des positions de crédit nettes courtes ou des positions avec une duration négative au niveau du portefeuille par le biais de dérivés. Les sections «Principes de placement» et «Dérivés» du supplément du sous-fonds, au chapitre 23 «Sous-fonds» du prospectus, seront modifiées afin de refléter ce qui précède.

5. Nous informons les détenteurs de parts du **Credit Suisse (Lux) Absolute Return Bond Fund** (ci-après le «**sous-fonds**») que le Conseil d'administration a décidé de modifier les principes de placement du sous-fonds et les types d'instruments dans lesquels il investira. Les modifications sont les suivantes:

- a) Changement de nom du sous-fonds comme suit afin de mieux refléter sa nouvelle politique de placement:

Nom actuel	Nouveau nom
<i>Credit Suisse (Lux) Absolute Return Bond Fund</i>	<i>Credit Suisse (Lux) Dynamic Bond Fund</i>

- b) La section «Principes de placement» du supplément du sous-fonds, au chapitre 23 «Sous-fonds» du prospectus, sera modifiée comme suit afin de refléter les changements:

Anciens principes de placement	Nouveaux principes de placement
<p>[...]</p> <p><i>Le sous-fonds répartira ses actifs entre un univers bêta stratégique, composé de titres investment grade à court et à moyen terme, et un univers alpha tactique. L'univers tactique pourrait recourir à un large éventail de stratégies d'optimisation de rendement de titres à revenu fixe qui impliquent de prendre des positions longues et courtes conformément à la stratégie de crédit, à la sélection des titres, à l'allocation de marché, à la durée et à la courbe de rendement, ainsi qu'à la sélection des monnaies. Il est possible de détenir des positions longues grâce à une combinaison de placements directs et/ou d'instruments dérivés financiers énumérés ci-dessous. Il est possible de détenir des positions courtes de manière synthétique grâce au recours à des instruments dérivés tels que les futures, les contrats à terme, les swaps, les options et les dérivés de crédit.</i></p> <p><i>Les investissements directs sont effectués principalement dans des titres ayant une qualité de crédit correspondant au moins à investment grade et un rating d'au moins «BBB-» selon Standard &amp; Poor's ou de «Baa3» selon Moody's, ou dans des titres de créance présentant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion.</i></p> <p><i>Les investissements directs sur les marchés émergents (tels que définis ci-dessous dans la section «Information sur les risques») seront limités à 25% des actifs du sous-fonds.</i></p>	<p>[...]</p> <p><i>Le sous-fonds adoptera plusieurs stratégies de placement pour identifier les valeurs négligées sur les marchés obligataires au moyen d'une rigoureuse recherche fondamentale associant de manière équilibrée une approche bottom-up et des thèmes de placement top-down. Le sous-fonds peut négocier de manière active et fréquente les titres en portefeuille pour poursuivre ses principales stratégies de placement. Il adoptera également une approche opportuniste en mettant l'accent sur l'exploitation des inefficacités structurelles, les évaluations inexacts d'actifs et l'identification d'opportunités d'investissement sur mesure. Les stratégies de placement du sous-fonds comprennent notamment les opérations sur la structure par terme, sur les écarts de crédit et sur les cross market (positions long-short) sur différents marchés ou dans différents pays. Ces stratégies impliquent la prise de positions longues et courtes en fonction de la stratégie de crédit, de la sélection des émetteurs et des titres, de la rotation sectorielle, de l'allocation de marché, de la durée, de la courbe de rendement et de la sélection des monnaies. Le sous-fonds peut détenir des positions longues grâce à une combinaison de placements directs et/ou d'instruments dérivés financiers énumérés ci-dessous. Il détiendra des positions courtes de manière synthétique grâce au recours à des instruments dérivés (énumérés ci-dessous) tels que les futures, les contrats à terme, les swaps, les options et les dérivés de crédit. Le gestionnaire peut prendre des positions de crédit nettes courtes ou des positions avec une durée négative au niveau du portefeuille par le biais de produits dérivés.</i></p> <p><i>Le sous-fonds peut également conserver des montants en liquidités ou en équivalents de liquidités en vue de les réinvestir ou si cela est jugé approprié pour atteindre l'objectif de placement.</i></p> <p><i>Les investissements directs sont effectués principalement dans des titres ayant une qualité de crédit correspondant au moins à «CCC-» selon Standard &amp; Poor's ou «Caa3» selon Moody's ou dans des titres de créance présentant une qualité de crédit similaire selon l'avis de la société de gestion.</i></p>

	<i>Le sous-fonds peut investir dans le monde entier, y compris dans les pays émergents, tout en se concentrant en priorité sur les titres à revenu fixe libellés en USD. Les investissements directs sur les marchés émergents (tels que définis ci-dessous dans la section «Information sur les risques») seront limités à 25% des actifs du sous-fonds.</i>
--	---

- c) Le niveau maximal de VaR du sous-fonds dans des circonstances normales passera de 8% à 20% de sa valeur nette d'inventaire. En outre, le niveau attendu d'endettement baissera d'environ 15 à 6 fois le total des actifs nets du sous-fonds dans des conditions de marché normales.

Les détenteurs de parts du sous-fonds concerné qui n'acceptent pas les changements exposés aux points 1, 2(b), 3, 4, 5(b) et 5(c) peuvent obtenir le remboursement de leurs parts gratuitement d'ici au 6 décembre 2019, avant l'heure de clôture correspondante.

Tous les changements prendront effet à la date d'entrée en vigueur du nouveau prospectus de la société, à l'exception du point 2 c), lequel prendra effet à la date de la présente notification.

Nous informons les détenteurs de parts qu'après l'entrée en vigueur des changements ci-dessus, le nouveau prospectus de la société, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et les status pourront être obtenus auprès du siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 6 novembre 2019

Le Conseil d'administration